



Master professionnel

JURISTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJECTIFS

- Répondre à la demande d'emploi
 - des collectivités territoriales qui recherchent des juristes qualifiés chargés d'assurer la maîtrise du risque juridique inhérent à l'extension de leurs domaines de compétences.
 - des cabinets d'avocats qui recherchent des spécialistes d'un droit local devenu en quelques années une source majeure du contentieux
 - des partenaires locaux, publics comme privés (établissements publics, SEM, entreprises...), qui recherchent des collaborateurs capables de faire le lien avec les collectivités. Les débouchés se situent donc aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.
- Anticiper les départs en retraite et assurer de nouvelles compétences : d'ici à 2015, 38% des agents territoriaux devraient avoir quitté leurs fonctions. Il ne s'agit pas seulement d'assurer la relève. Les nouvelles compétences transférées par l'Etat dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales représentent 130 000 fonctionnaires et 13 Milliards d'euros, et réclament un renforcement du corps administratif local.

Le Master *Juriste des collectivités territoriales* apporte une réponse à ces besoins, formant des juristes de haut niveau, capables d'avoir un rôle de conseil interne au sein de leur organisation, de rechercher des solutions juridiques en cas de contentieux et d'être des interlocuteurs pertinents aux côtés des élus et responsables, à l'occasion de négociations contractuelles et de l'élaboration d'actes juridiques complexes.

Modalités de recrutement

Afin de conserver la qualité des enseignements et l'intérêt des interventions professionnelles, les effectifs sont compris entre 20 et 25 étudiants.

Diplômes ou niveau exigés : 1ère année Master Droit et A.E.S., mention droit public, ou autres formations françaises ou étrangères semblables, et toutes personnes justifiant de titres universitaires ou d'acquis professionnels équivalents (VAE) afin de favoriser un brassage fructueux des expériences.

Mode de sélection : sélection sur dossier et entretien éventuel

Déroulement du recrutement : sont organisées deux campagnes de recrutement, l'une à la fin du mois de juin, l'autre au début du mois de septembre, ce qui permet aux personnes concernées par les examens de 2ème session de pouvoir postuler.

- Retrait des dossiers en avril, mai et juin
- Dépôt des dossiers avant fin juin pour la première campagne de recrutement (*)
- Sélection sur dossier et audition éventuelle des candidats : dernière semaine de juin recrutement (*)
- Dépôt des dossiers avant le 1er septembre au plus tard pour la seconde campagne de recrutement (*)
- Sélection sur dossier et auditions éventuelles des candidats : deux premières semaines de septembre (*)

(*)se renseigner auprès du secrétariat

ORGANISATION DE LA FORMATION

Présentation des UE

Les enseignements se déroulent de début octobre à fin mars au Centre d'Enseignement Supérieur de Mâcon. Un premier ensemble, d'octobre à décembre, regroupe les différentes matières relatives au "cadre juridique de l'action des collectivités territoriales" (UE1), dispensées sous la forme de cours et de séminaires par des universitaires et des professionnels.

Le deuxième ensemble, de janvier à mars, regroupe les matières qui composent "les domaines de l'action des collectivités territoriales" (UE2), sous la même forme que ceux de l'UE1.

Ces divers enseignements sont sanctionnés par des épreuves écrites ou orales organisées durant cette période.

UE 1 : cadre juridique de l'action des collectivités territoriales : droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité, droit de la fonction publique territoriale, contentieux des collectivités territoriales, finances locales, responsabilité pénale des autorités locales, droit communautaire applicable aux collectivités locales,

UE2 : Domaines de l'action des collectivités territoriales

police municipale, droit des marchés publics et pratique des contrats de délégation, conventions de délégations de service public, relations associations / collectivités territoriales, droit des SEM locales, droit de l'urbanisme local, droit public immobilier

UE3 : stage

UE4 – Rédaction et soutenance d'un rapport de stage

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 3- Enseignements en groupes fondamentaux et méthodologiques complétés par des séminaires d'application dispensés tant par des professionnels que des universitaires.

UE 1 Cadre juridique de l'action des collectivités territoriales	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
	- droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité	30				30	2.5	CT	1		1
	- droit de la fonction publique territoriale	18				18	2.5	CT	1		1
	- contentieux des collectivités territoriales	18				18	2.5	CT	1		1
	-finances locales	27				27	2.5	CT	1		1
	- responsabilité pénale des autorités locales	18				18	2.5	CT	1		1
	- droit communautaire applicable aux collectivités locales	21				21	2.5	CT	1		1
TOTAL UE 1		132				132	15				

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2 Domaine de l'action des	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
------------------------------------	------------	----	----	----	----	-------	------	--------------------------	-------------	-------------	---------------

collectivités territoriales											
	- police municipale	21				21	2	CT	1		1
	- droit des marchés publics	24				24	2	CT	1		1
	- conventions de délégations de service public	24				24	3	CT	1		1
	- relations associations/collectivités territoriales	18				18	2	CT	1		1
	- droit économique local	18				18	2	CT	1		1
	- droit de l'urbanisme local	33				33	2	CT	1		1
	- droit public immobilier	18				18	2	CT	1		1
TOTAL UE 2		156				156	15				
TOTAL SEMESTRE 3		288				288	30				

SEMESTRE 3- Séminaires d'application dispensés tant par des professionnels que des universitaires.

SEMINAIRES D'APPLICATION	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Séminaires ne donnant pas lieu à une évaluation	- Rencontres territoriales	6				6					
	- Contentieux des collectivités territoriales : études de cas	6				6					
	- Cadre juridique des aides économiques locales	6				6					
	- Interventionnisme local : l'immobilier d'entreprises	9				9					
	- Pratiques budgétaires des collectivités locales	6				6					
	- Négociations contractuelles	12				12					
	- Fonctionnement d'un service juridique : études de dossiers	6				6					
	- Les contrôles des chambres régionales des comptes	6				6					
	- Assurances et responsabilité des collectivités	6				6					
	- Contentieux des élections locales	6				6					
TOTAL		72				72					

SEMESTRE 4- Il permet une entrée dans la vie professionnelle par un stage dont l'étudiant rend compte par un rapport écrit qu'il présente au professionnel et à l'enseignant chargé de son suivi.

UE 3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
<i>Préparation et accomplissement d'un stage de 2 mois minimum dans une administration, une entreprise ou en cabinet, sous la codirection d'un professionnel et d'un universitaire.</i>							20				2
TOTAL UE 3							20				2

UE 4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Rédaction et soutenance d'un rapport de stage											
	- rédaction						5	CT	1		1
	- soutenance						5	CT	1		1
TOTAL UE 4							10		1		1
TOTAL SEMESTRE 4							30				

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Stage d'avril à septembre

A partir d'avril jusqu'en septembre, les étudiants suivent un ou plusieurs stages de leur choix auprès de collectivités territoriales, de cabinets d'avocats ou de conseils, d'entreprises en relation avec les collectivités territoriales, etc. d'une durée qui ne peut être inférieure à deux mois.

Préparation et accomplissement d'un stage de 2 mois minimum dans une administration, une entreprise ou en cabinet, sous la codirection d'un professionnel et d'un universitaire. Le stage sera l'objet d'un rapport rédigé par l'étudiant et soutenu en septembre par celui-ci devant un jury composé d'universitaires et de professionnels.

LES DEBOUCHES

Le juriste territorial exerce dans les communes, les départements, les régions, les groupements intercommunaux mais aussi dans les syndicats mixtes, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les offices publics HLM. Contractuels ou fonctionnaires, il peut être généraliste ou spécialisé dans un domaine propre aux collectivités locales, tel que l'urbanisme, les contrats et marchés publics, l'environnement, ou l'intercommunalité, par exemple.

Il peut également exercer un emploi en conseil juridique dans les cabinets prestataires des collectivités territoriales.

Les fonctions susceptibles d'être occupées par les titulaires du diplôme sont :

- juriste territorial,
- avocats,

- conseiller en management public local,
- chargé d'ingénierie,
- responsable de projet.

Contacts

Responsables du diplôme : Philippe JUEN – Maître de conférences en droit public

Secrétariat-scolarité : Claudine GAUDEZ 03.80.39.53.86 claudine.gaudez@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR Droit et Science Politique

www.u-bourgogne.fr/masterjct